

Pour diffusion immédiate

INTERDICTION D'ARROSER POUR LES SECTEURS LÉVIS, SAINT-DAVID ET PINTENDRE

Lévis, le 25 juin 2003.- La situation s'étant aggravée au cours des dernières heures, l'interdiction d'arroser est décrétée pour les résidents des secteurs Lévis, Saint-David et Pintendre.

Par ailleurs, la Ville tient à rappeler aux résidents des autres secteurs de Lévis qu'il est important de respecter le règlement d'arrosage en vigueur afin d'éviter une baisse des réservoirs.

Un avis sera diffusé dès que la situation sera revenue à la normale dans les secteurs Lévis, Saint-David et Pintendre.

-30-

Source : Christian Brière
Direction des communications
Tél. : 834-6607